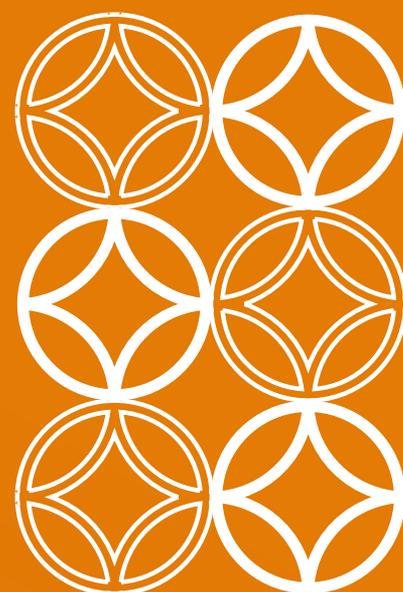


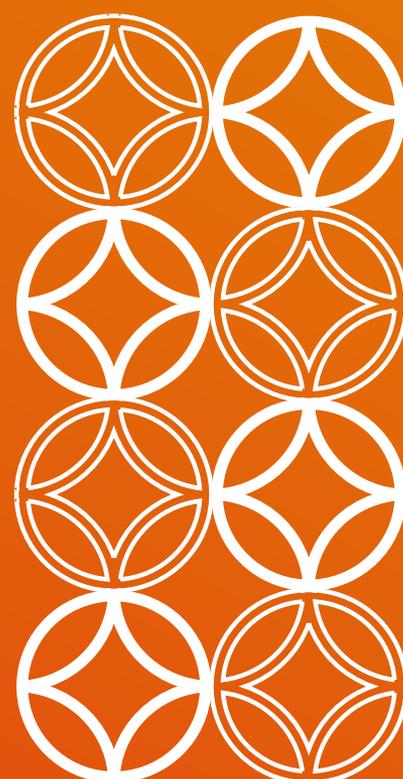


GROUPE BCP

RÉSULTATS
SEMESTRIELS
AU 30 JUIN



20
24



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont:

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration

globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTÉRIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DÉPRÉCIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

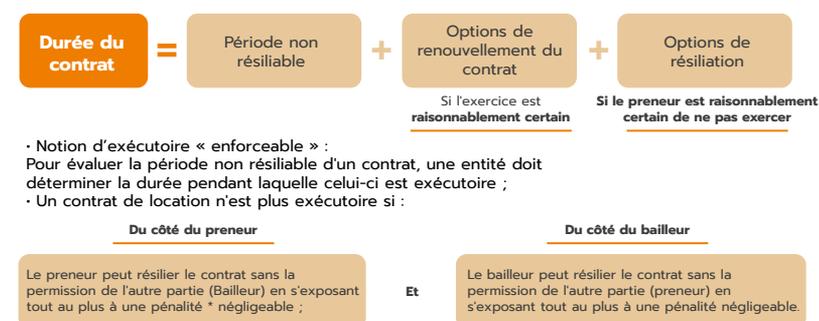
- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET ÉVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de

crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».
 - Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DÉGAGÉE LORS DE LA NÉGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTÉES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONÉTAIRES LIBELLÉS EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels »)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking »

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.1.1. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;

- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes «

Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DÉRIVÉS INCORPORÉS

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRÉSTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES À COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale

aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

A partir du 1^{er} janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

2.15.1. TRANSITION ET 1^{ERE} APPLICATION

2.15.1.1. NORME IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022. Les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues par la norme :

- une approche rétrospective complète ;
- une approche rétrospective modifiée, et, si l'approche complète ne peut pas être mise en œuvre, qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe BCP a appliqué une approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants. En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante pour permettre une approche rétrospective complète.

2.15.2. COMPTABILISATION ET EVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

2.15.2.1. REGROUPEMENT DES CONTRATS

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine :

- contrats onéreux qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires ;
- contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux ;
- autres contrats.

Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

2.15.2.2. COMPTABILISATION ET ÉVALUATION DES CONTRATS

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

- si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ;
- si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme :

- du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date, et
- du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels.

Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « résultat des activités d'assurance ». L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéficiaires, le modèle général prévu par la norme IFRS 17 est adapté afin de prendre en compte la participation des assurés aux rendements des investissements sous-jacents aux contrats.

Cette approche, dénommée Variable Fee Approach (VFA), doit être utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et
- la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Les contrats dont la durée de couverture d'assurance est inférieure ou égale à 12 mois peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes. Cette méthode est également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

2.15.2.3. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE

Le groupe BCP applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis dès lors que l'entité émet également des contrats d'assurance.

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens. Ces contrats sont évalués et comptabilisés selon le modèle général ou le modèle simplifié.

2.15.3. PRESENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Dans les comptes consolidés, le groupe a choisi de présenter les encours comptables liés aux activités d'assurance et de réassurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Au bilan consolidé, les éléments d'actifs et de passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance, ont été regroupés de la façon suivante :

- A l'actif, les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti », « Comptes de régularisation et autres actifs », sont dorénavant regroupés dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » et « Actifs des contrats d'assurance ».
- Au passif, les postes de « Comptes de régularisation et autres passifs » et « Provisions techniques des contrats d'assurance » sont dorénavant présentés au sein des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux activités d'assurance, y compris le résultat financier lié, étaient précédemment présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Désormais les résultats des activités d'assurance seront présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d'assurance » du « Produit net bancaire ». La note annexe précisera les détails suivants :

- Les « Produits des activités d'assurance » ;
- Les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » ;
- Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- Les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

2.16. IMPOTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.16.1. IMPÔT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsqu'il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéficiaires, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleur prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.16.2. IMPÔT DIFFÉRÉ

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.17. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.18. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.19. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et

groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.20. INFORMATION SECTORELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, BCP Securities Services, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Yousr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.21. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.22. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.22.1. FORMAT DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.22.2. RÈGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	(en milliers de DH)	
		30/06/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	13 687 303	15 498 734
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	95 645 788	90 483 733
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		67 776 936	62 356 412
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		27 868 852	28 127 321
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	34 222 666	34 454 879
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		26 662 174	27 251 567
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		7 560 492	7 203 312
Titres au coût amorti	3.3	30 220 562	30 891 572
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	27 126 506	23 041 915
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	281 124 124	289 685 697
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	3.12	2 349 188	2 212 285
Actifs des contrats d'assurance		225 802	160 987
Actifs d'impôt exigible		1 907 357	1 814 650
Actifs d'impôt différé		4 752 477	4 507 012
Comptes de régularisation et autres actifs		8 223 242	7 095 878
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		21 088	25 140
Immeubles de placement		6 469 992	6 620 984
Immobilisations corporelles	3.6	10 409 935	10 204 159
Immobilisations incorporelles	3.6	1 151 873	1 132 996
Écarts d'acquisition	3.7	2 381 423	2 414 780
TOTAL ACTIF IFRS		519 919 326	520 245 401

PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	(en milliers de DH)	
		30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		47 540	16 876
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.8	43 934 081	52 910 752
Dettes envers la clientèle	3.9	373 352 843	371 636 646
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		462 830	444 402
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		3 098 530	2 782 229
Passifs d'impôt différé		1 029 242	999 923
Comptes de régularisation et autres passifs		16 641 498	12 799 933
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance		2 580 790	2 331 035
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	6 739 239	6 421 148
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 994 988	3 770 567
Dettes subordonnées		12 582 966	11 572 652
Capitaux propres		55 454 779	54 559 238
Capital et réserves liées		30 438 267	29 931 194
Actions propres			
Réserves consolidées		22 772 538	21 126 245
- Part du groupe		2 929 401	1 999 552
- Part des minoritaires		19 843 137	19 126 693
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-784 703	-631 538
- Part du groupe		-633 530	-500 274
- Part des minoritaires		-151 173	-131 264
Résultat net de l'exercice		3 028 677	4 133 337
- Part du groupe		2 584 219	3 475 287
- Part des minoritaires		444 458	658 050
TOTAL PASSIF IFRS		519 919 326	520 245 401

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

Les montants au 30 juin 2023 ont été retraités (identifiés par un « R ») suite à la première application rétrospective de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » par les filiales du secteur de l'assurance.

	Annexes	(en milliers de DH)	
		30/06/2024	30/06/2023 R
Intérêts et produits assimilés	4.1	10 410 185	9 800 316
Intérêts et charges assimilés	4.1	-3 215 124	-2 614 398
MARGE D'INTÉRÊTS		7 195 061	7 185 918
Commissions perçues	4.2	2 281 665	2 141 669
Commissions servies	4.2	-292 043	-259 458
MARGE SUR COMMISSIONS		1 989 622	1 882 211
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 323 133	1 411 602
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 279 841	1 067 980
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		43 292	343 622
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		938 929	853 272
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		80	342
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		938 849	852 930
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHE		3 262 062	2 264 874
Produits des autres activités		318 073	254 974
Charges des autres activités		-127 998	-80 880
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.3	201 203	232 801
PRODUIT NET BANCAIRE		12 838 023	11 739 898
Charges générales d'exploitation		-4 873 256	-4 626 978
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-690 014	-633 901
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 274 753	6 479 019
Coût du risque	4.4	-2 709 549	-2 312 023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 565 204	4 166 996
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-10 354	1 051
Gains ou pertes nets sur autres actifs		45 095	-404
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		4 599 945	4 167 643
Impôts sur les bénéfices		-1 571 268	-1 382 047
RÉSULTAT NET		3 028 677	2 785 596
Intérêts minoritaires		444 458	440 729
RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE		2 584 219	2 344 867
Résultat par action (en dirham)		12,71	11,53
Résultat dilué par action (en dirham)		12,71	11,53

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2022	2 033 125	27 403 440		7 992 254	91 743	-792 382	36 728 180	19 338 553	56 066 733
Opérations sur capital								110 336	110 336
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-443 401	-443 401
Affectation du résultat		2 380 187		-2 380 187					
Dividendes		-1 829 812					-1 829 812	114 661	-1 715 151
Résultat de l'exercice				3 475 287			3 475 287	658 050	4 133 337
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-191 041	413 873	21 350	244 182	-5 106	239 076
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				125 952	-244 570		-118 618	-52 102	-170 720
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-65 089	169 303	21 350	125 564	-57 208	68 356
Variation de périmètre				200 137	10 269	-557	209 849	-71 422	138 427
Autres variations		-55 746		23 004			-32 742	3 910	-28 832
Capitaux propres clôture 31/12/2023	2 033 125	27 898 069		9 245 406	271 315	-771 589	38 676 326	19 653 479	58 329 805
Opérations sur capital								528 321	528 321
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-505 389	-505 389
Affectation du résultat		2 597 883		-2 597 883					
Dividendes		-2 033 125					-2 033 125	71 445	-1 961 680
Résultat de l'exercice				2 584 219			2 584 219	444 458	3 028 677
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				53 258	14 489	36 274	104 021	12 667	116 688
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				149 658	-183 840		-34 182	-32 823	-67 005
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				202 916	-169 351	36 274	69 839	-20 156	49 683
Variation de périmètre				9 707	100	-279	9 528	-11 825	-2 297
Autres variations		-57 685		64 243			6 558	-23 911	-17 353
Capitaux propres clôture 30/06/2024	2 033 125	28 405 142		9 508 608	102 064	-735 594	39 313 345	20 136 422	59 449 767

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	30/06/2024	30/06/2023 R
Résultat net	3 028 677	2 785 596
Éléments recyclables en résultat net :	3 727	-274 271
Écarts de conversion	-67 005	-220 028
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	66 962	-24 122
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	3 770	-30 121
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	45 956	111 465
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	46 501	109 732
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-545	1 733
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	49 683	-162 806
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 078 360	2 622 790
Dont part du Groupe	2 654 058	2 249 217
Dont part des intérêts minoritaires	424 302	373 573

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)

	30/06/2024	30/06/2023 R
Résultat avant impôts	4 599 945	4 167 643
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	690 014	633 901
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-41 561	-22 946
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 709 579	1 156 603
+/- Dotations nettes aux provisions	281 660	324 784
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	10 353	-1 051
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-994 816	-1 809 792
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	429 955	-162 243
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 085 184	119 256
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-9 274 688	-6 060 081
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	9 145 052	7 876 333
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-5 428 511	-7 219 451
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 954 381	703 282
- Impôts versés	-1 646 038	-726 077
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 249 804	-5 425 994
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 435 325	-1 139 095
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	866 667	2 307 059
+/- Flux liés aux immeubles de placement	168 684	219 412
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-895 020	-598 088
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	140 331	1 928 383
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 433 359	-1 447 973
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	610 790	-171 891
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-822 569	-1 619 864
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-180 353	-561 533
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 572 734	-1 392 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17 286 357	24 059 627
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 481 858	18 854 062
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 804 499	5 205 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	18 859 091	22 667 518
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 639 763	19 318 313
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 219 328	3 349 205
Variation de la trésorerie nette	1 572 734	-1 392 109

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dhs)

	30/06/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	48 023 738		44 273 544	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 900 554		3 597 912	
Actions et autres titres à revenu variable	15 472 792	6 773 503	14 041 666	6 869 371
Titres de participation non consolidés		21 095 349		21 257 950
Instruments dérivés	379 852		443 290	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	67 776 936	27 868 852	62 356 412	28 127 321

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dhs)

	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 222 666	828 714	-920 960	34 454 879	802 310	-1 039 860
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 662 174	657 975	-12 954	27 251 567	644 672	-20 908
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 560 492	170 739	-908 006	7 203 312	157 638	-1 018 952
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	5 025 162	655 622	-10 354	4 789 368	505 245	-18 090
Autres titres de créance négociables (*)	571 526		-2 600	657 191		-2 818
Obligations	21 065 486	2 353		21 805 008	139 427	
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 662 174	657 975	-12 954	27 251 567	644 672	-20 908
Impôts		-253 320	4 623		-243 364	6 907
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		404 655	-8 331		401 308	-14 001
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	7 560 492	170 739	-908 006	7 203 312	157 638	-1 018 952
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7 560 492	170 739	-908 006	7 203 312	157 638	-1 018 952
Impôts		-65 734	328 983		-59 508	366 276
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		105 005	-579 023		98 130	-652 676

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

	30/06/2024	31/12/2023
Titres de créance négociables	27 740 460	28 285 104
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	27 727 617	28 263 120
Autres titres de créance négociables	12 843	21 984
Obligations	2 480 102	2 606 468
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	30 220 562	30 891 572

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à vue	9 603 108	7 006 595
Prêts	16 710 810	15 325 114
Opérations de pension	1 021 826	934 452
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	27 335 744	23 266 161
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	209 238	224 246
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	27 126 506	23 041 915

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

(en milliers de DH)

3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	30/06/2024	31/12/2023
Maroc	17 158 651	15 538 538
Zone off shore	575 788	558 615
Afrique	8 552 122	6 436 754
Europe	839 945	508 008
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	27 126 506	23 041 915

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.5. PRÊTS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	19 891 573	21 247 085
Prêts consentis à la clientèle	268 126 645	274 003 433
Opérations de pension	4 612 024	5 005 583
Opérations de location-financement	19 410 913	19 150 249
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	312 041 155	319 406 350
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	30 917 031	29 720 653
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	281 124 124	289 685 697

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	30/06/2024	31/12/2023
Maroc	223 651 644	230 214 549
ZONE OFF SHORE	4 268 324	5 058 028
AFRIQUE	50 480 654	52 201 880
EUROPE	2 723 502	2 211 240
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	281 124 124	289 685 697

(en milliers de DH)

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 467 108	12 057 173	10 409 935	22 090 380	11 886 220	10 204 159
Terrains et constructions	9 186 716	4 151 271	5 035 445	9 168 058	4 032 434	5 135 624
Équipement, Mobilier, Installations	5 561 755	3 536 944	2 024 811	5 350 024	3 603 983	1 746 041
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	5 223 335	2 936 497	2 286 838	5 116 502	2 870 185	2 246 317
Droit d'utilisation	2 495 302	1 432 461	1 062 841	2 455 796	1 379 618	1 076 178
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 252 882	2 101 009	1 151 873	3 144 758	2 011 762	1 132 996
Droit au bail	319 485		319 485	320 150		320 150
Brevets et marque	159 694		159 694	174 440		174 440
Logiciels informatiques acquis	2 547 920	2 101 009	446 911	2 436 206	2 011 762	424 444
Autres immobilisations incorporelles	225 783		225 783	213 962		213 962
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	25 719 990	14 158 182	11 561 808	25 235 138	13 897 982	11 337 155

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	30/06/2024
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 026 756	13 169	-17 851		-7 827	1 014 247
Valeur Brute	2 324 579	157 444	-65 776		-20 583	2 395 664
Amortissements et dépréciations	-1 297 823	-144 275	47 925		12 756	-1 381 417
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	5 519	785	0		9	6 313
Valeur Brute	18 984	3 038	-7 374		-128	14 520
Amortissements et dépréciations	-13 466	-2 253	7 374		137	-8 208
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	43 903	15 934	-16 862		-694	42 281
Valeur Brute	112 233	21 900	-47 775		-1 240	85 118
Amortissements et dépréciations	-68 330	-5 966	30 913		546	-42 837
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 076 178	29 888	-34 713		-8 512	1 062 841

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	30/06/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	10 409 935	10 204 159
Dont : Droits d'utilisation	1 062 841	1 076 178
Immobilisations Incorporelles	1 151 873	1 132 996
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	30/06/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	16 641 498	12 799 933
Dont : Dettes locatives	1 074 258	1 124 172

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	30/06/2024	30/06/2023
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-28 396	-15 718
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-152 493	-133 940

3.7 ÉCART D'ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/2023	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2024
Valeur Brute	2 414 780		-33 357		2 381 423
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 414 780		-33 357		2 381 423

3.8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à vue	4 383 780	5 202 095
Emprunts	12 417 610	10 320 599
Opérations de pension	27 132 691	37 388 058
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	43 934 081	52 910 752

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	266 215 381	262 433 721
Comptes à terme	45 359 915	45 738 582
Comptes d'épargne à taux administré	49 677 931	49 063 890
Bons de caisse	1 154 414	1 304 764
Opérations de pension	948 113	2 766 416
Autres dettes envers la clientèle	9 997 089	10 329 273
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	373 352 843	371 636 646

(en milliers de DH)

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/2024	31/12/2023
Maroc	302 616 622	298 337 075
Zone off shore	2 154 756	2 498 357
Afrique	66 903 985	69 121 257
Europe	1 677 480	1 679 957
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	373 352 843	371 636 646

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	Provisions pour engagements sociaux	Autres provisions pour risques et charges	Valeur comptable au bilan
MONTANT AU 31/12/2023	3 307 204	1 273 176	1 840 768	6 421 148
Dotations	163 981	38 192	685 221	887 394
Reprises	325 997	1 772	277 966	605 735
Autres mouvements	72 264	1 975	-37 807	36 432
MONTANT AU 30/06/2024	3 217 452	1 311 571	2 210 216	6 739 239

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

Au 30 Juin 2024	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	7 477 514								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	28 009 087	863 728		2 031 007	179 634		7,25%	20,80%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	28 009 087	863 728		2 031 007	179 634		7,25%	20,80%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	281 817 817	25 986 638	31 572 444	3 359 377	4 585 407	23 181 485	1,19%	17,65%	73,42%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27 323 389		12 355	201 669		7 569	0,74%		61,26%
Prêts et créances sur la clientèle	254 494 428	25 986 638	31 560 089	3 157 708	4 585 407	23 173 916	1,24%	17,65%	73,43%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	317 304 418	26 850 366	31 572 444	5 390 384	4 765 041	23 181 485	1,70%	17,75%	73,42%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	91 160 562	3 886 200	3 167 593	647 504	662 219	1 907 729	0,71%	17,04%	60,23%
Engagements hors bilan	91 160 562	3 886 200	3 167 593	647 504	662 219	1 907 729	0,71%	17,04%	60,23%

Au 31 Décembre 2023	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 445 508								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	28 245 379	1 231 963		1 989 921	235 854		7,05%	19,14%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	287 614 284	22 994 704	32 063 523	3 416 119	3 985 754	22 543 026	1,19%	17,33%	70,31%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 253 654		12 507	217 732		6 514	0,94%		52,08%
Prêts et créances sur la clientèle	264 360 630	22 994 704	32 051 016	3 198 387	3 985 754	22 536 512	1,21%	17,33%	70,31%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	325 305 171	24 226 667	32 063 523	5 406 040	4 221 608	22 543 026	1,66%	17,43%	70,31%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%
Engagements hors bilan	75 091 856	3 442 448	2 771 257	687 898	785 836	1 833 470	0,92%	22,83%	66,16%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

3.12 PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	30/06/2024	31/12/2023
Instruments financiers dérivés		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	95 904	89 096
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres recyclables	1 685 944	1 556 310
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres non recyclable	211 994	219 104
Actifs financiers au coût amorti	355 346	347 775
Placements des activités d'assurance	2 349 188	2 212 285

4.1 MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/2024			30/06/2023 R		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	8 352 314	2 007 657	6 344 657	7 957 903	1 874 260	6 083 643
Comptes et prêts/emprunts	7 886 719	1 848 829	6 037 890	7 446 683	1 700 246	5 746 437
Opérations de pensions	27 016	29 273	-2 257	8 582	68 926	-60 344
Opérations de location-financement	438 579	129 555	309 024	502 638	105 088	397 550
Opérations interbancaires	593 107	967 277	-374 170	553 351	540 402	12 949
Comptes et prêts/emprunts	369 737	225 365	144 372	287 441	92 952	194 489
Opérations de pensions	223 370	741 912	-518 542	265 910	447 450	-181 540
Emprunts émis par le Groupe		240 181	-240 181		198 364	-198 364
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres	901 971	9	901 962	771 117	1 372	769 745
Actifs financiers au coût amorti	562 793		562 793	517 945		517 945
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	10 410 185	3 215 124	7 195 061	9 800 316	2 614 398	7 185 918

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/2024			30/06/2023 R		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	174 720	22 838	151 882	176 432	6 967	169 465
Produits nets sur moyen de paiement	412 649	35 983	376 666	358 598	19 236	339 362
Autres commissions	1 694 296	233 222	1 461 074	1 606 639	233 255	1 373 384
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 281 665	292 043	1 989 622	2 141 669	259 458	1 882 211

4.3 PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	30/06/2024	30/06/2023 R
Produits des activités d'assurance	640 715	678 059
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-507 716	-515 064
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	73 443	76 042
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-5 239	-6 236
Produits nets des activités d'assurance	201 203	232 801

4.4 COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/2024	30/06/2023
Dotations nettes de reprises des dépréciations	1 507 401	1 255 131
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	39 065	559 518
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	74 241	376 972
Engagements par signature	-35 176	182 546
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	460 394	-325 415
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	583 237	-211 601
Engagements par signature	-122 843	-113 814
Bucket 3 : Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés	1 007 942	1 021 028
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 016 293	840 656
Engagements par signature	-8 351	180 372
Autres provisions pour risques et charges	314 818	169 402
Autres variations des provisions	887 330	887 490
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1 006 348	969 086
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	119 018	81 596
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	2 709 549	2 312 023

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1 BILAN AU 30 JUIN 2024	banque Maroc & banque offshore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Total Bilan	420 599 678	29 898 205	101 298 019	-31 876 576	519 919 326
dont					
Eléments d'Actifs					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	93 429 001		2 216 787		95 645 788
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 353 508	3 867	22 020 253	-8 154 962	34 222 666
Placements détenus jusqu'à leur échéance	29 757 718		862 844	-400 000	30 220 562
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	41 796 657	8 354	8 840 140	-23 518 645	27 126 506
Prêts et créances sur la clientèle	204 137 529	27 468 970	50 480 654	-963 029	281 124 124
Eléments du Passif					
Dettes envers les EC et assimilés	28 176 773	22 643 871	16 960 230	-23 846 793	43 934 081
Dettes envers la clientèle	305 620 081	829 054	67 027 200	-123 492	373 352 843
Capitaux propres	55 042 375	2 406 376	7 756 175	-5 755 160	59 449 767

(en milliers de DH)

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2024	banque Maroc & banque offshore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Marge d'intérêt	5 006 608	317 742	1 865 074	5 637	7 195 061
Marges sur commissions	1 222 323	34 910	758 157	-25 768	1 989 622
Produit net bancaire	9 809 675	486 105	2 991 517	-449 274	12 838 023
Résultat Brut d'exploitation	5 755 741	260 327	1 258 685		7 274 753
Résultat d'exploitation	3 816 786	82 755	665 663		4 565 204
Résultat net	2 379 204	56 203	593 270		3 028 677
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 031 800	48 821	503 598		2 584 219

6 PASSIFS EVENTUELS

- La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.
- Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d'instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l'intégrité de ses institutions.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2024	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,33%	51,33%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	52,50%	52,50%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	52,46%	52,46%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	52,32%	52,32%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,05%	51,05%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,01%	51,01%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,46%	51,46%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,85%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,58%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,27%	87,27%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,82%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,47%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,51%	48,09%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	84,79%	84,79%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,36%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	89,09%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	79,14%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,66%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,42%	99,49%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,46%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,85%	79,98%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,91%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,66%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	51,95%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,86%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités des Risques, Comité Placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel) ;
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de surveillance et de suivi du risque de crédit est organisé autour d'un suivi individualisé des activités générant ce risque. Le suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- L'évaluation et le suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Le suivi particulier des risques majeurs et du risque de concentration ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Ce dispositif s'appuie sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée. Celui-ci est progressivement enrichi par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant ainsi de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant d'évaluer la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque afin, d'une part, d'obéir aux règles prudentielles imposées par les exigences de la division des risques et, d'autre part, d'assurer la diversification nécessaire à la dilution et à la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée des informations nécessaires à l'examen d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrale des bilans, base de notation...);
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant une composante clé du cadre d'appétence au risque ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle consiste en une analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance...).

DISPOSITIF D'APPÉTENCE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque de crédit, qui se décline en des indicateurs quantitatifs et des limites internes opérationnelles :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risque. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limites sectorielles...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

La définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi, préalablement examinés avec ces dernières, pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Limites sur les contreparties bancaires : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés et les opérations de Trade Finance, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CRÉANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le processus mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits sur la "Watch List", après décision des comités compétents.

La « Watch List », qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement des provisions, à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

2. RISQUE PAYS

PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel...), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

• Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires. En effet, le pilotage des filiales se décline selon les trois niveaux suivants :

- **Strategic Business Review (SBR) de la BCP** : Outil de pilotage en central, dédié au suivi des projets structurants, de la performance et de la revue des risques et des engagements, à fréquence trimestrielle ;
- **Business Review (BR) de ABI** : Instance managériale comprenant ABI et la BCP, dédiée au suivi des réalisations des filiales ABI ;
- **Business Review des filiales** : Comité chargé d'évaluer les performances commerciales et financières, d'examiner les indicateurs de risque et de suivre les chantiers stratégiques des filiales.

• Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit, d'investissement et d'arrangement des dossiers douteux ;

• Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des quatre composantes ci-dessous, régulièrement analysé par les instances de gouvernance et de direction du Groupe :

- **La mesure du risque pays** : La Banque dispose de modèles de notation internes permettant de quantifier le risque pays à partir de données et d'indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Ces notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois) ;
- **La maîtrise du risque pays** : Dans l'objectif de maîtriser les risques transfrontaliers, le Groupe a développé un processus de fixation et de suivi des limites d'exposition consolidée. Ce dispositif attribue aux organes de gouvernance un rôle important dans la définition de ces limites, en plus de leur rôle d'arbitrage et de validation, à travers notamment une expression explicite de l'appétit stratégique par pays. Ce processus permet la fixation des limites par pays d'exposition ainsi que leurs déclinaisons par grand type d'emprunteur (souverain, banque et clientèle).
- **La couverture du risque** : Le Groupe a mis en place un processus de provisionnement basé sur les ratings, pour se prémunir contre le risque pays généré par sa stratégie de croissance à l'international. A partir du 1^{er} janvier 2018, ce dispositif a été intégré dans le dispositif de dépréciation IFRS9.
- **La veille pays** : Des fiches pays synthétisant les éléments clés de l'analyse du risque pays, à savoir les ratings internes et externes, les principaux indicateurs macro-économiques, un descriptif de la situation économique, politique et financière des pays, ainsi qu'une synthèse sur les perspectives d'évolution des principaux agrégats à court terme, sont élaborées et annuellement actualisées. Une revue plus fréquente est réalisée notamment à la survenance d'un évènement pouvant impacter significativement le profil de risque du pays.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES FILIALES A L'INTERNATIONAL

Au niveau de la zone UEMOA, et en appui aux filiales bancaires de la région, le Groupe dispose d'une plateforme régionale qui lui permet d'assurer un déploiement uniforme de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Pour les autres banques, la fonction centrale des risques assure une supervision fonctionnelle directe, avec pour objectif de déployer des normes homogènes en matière de gestion et de supervision des risques à l'ensemble des filiales à l'international.

Pour assurer un dispositif de surveillance rapprochée, le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central, qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par le processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés...).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou à son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et VaR par portefeuille, complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilité appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoirs en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filiale activités de marché.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques. Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En complément des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes définies.

4. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

STRATÉGIE RISQUES

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d'un niveau minimal réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) 'wholesale' ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois
- Couvrir les GAP de liquidité de la banque en situation normale et en situation de stress
- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR)

Sur le long terme, il s'agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an).

La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d'un an au plus, la banque s'assure que la variation de la Marge Nette d'Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d'intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année)
- Sur le long terme, la banque s'assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d'intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire.

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l'ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les organes de décision concernés (Comité ALM)
- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l'outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour loger toutes les opérations hors trading de la banque.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l'ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

Dispositif de gestion du risque de liquidité

L'évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib
- développer et recommander des actions d'atténuation du risque de liquidité et d'optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement
- s'assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision
- contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe

L'évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio)
- le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne
- les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciers (notamment l'élaboration des conventions d'écoulement pour les produits n'ayant pas d'échéance contractuelle)
- l'évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants et comptes d'épargne) qui constituent une part importante du financement global du Groupe
- le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD)
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate

Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
 - ♦ le gap de taux représente la photographie du bilan échéancé par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision.
 - ♦ la MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la banque se refinace). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents scénarios économiques (évolution des taux...).
 - ♦ la Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.

- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.

- un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des gaps statiques et dynamiques.

5. RISQUE OPÉRATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes directrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

- 1- **Fraude Interne :** Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
- 2- **Fraude Externe :** Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;
- 3- **Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail :** Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;
- 4- **Clients, produits et pratiques commerciales :** Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à une négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;
- 5- **Dommage aux actifs corporels :** Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;
- 6- **Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes :** Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;
- 7- **Exécution, livraison et gestion de processus :** Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risque régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils de risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies du risque opérationnel

La revue des cartographies de risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel, et la garantie de sa maîtrise et de sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide d'ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. Cette évaluation s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies qui prévoient chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et à leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Au 30 juin 2024, les cartographies de risque opérationnel s'étendent à la quasi-totalité des processus de la Banque offrant une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies de risque et sont définis face aux risques opérationnels potentiels majeurs à forts. Cette définition respecte des règles préétablies et prévoit la fixation de seuils minimums et maximums.

Au 30 juin 2024, les remontées des KRIs préalablement fixés ont été respectées.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents

métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Evolution des expositions et du profil de risque

Au 30 juin 2024, le profil de risque en nombre d'incidents se concentre sur les 3 catégories bâloises habituelles à savoir la fraude externe, les dommages aux actifs et les erreurs.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de maîtrise incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences seraient l'indisponibilité :

- Du personnel ;
- Du système d'information ;
- Des locaux ;
- Des prestataires essentiels.

POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie des menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :

Plan de Gestion de Crise (PGC) :

- Basé sur la cellule de crise qui constitue la « tour de contrôle » de tous les événements qui se déroulent pendant la crise : depuis le déclenchement jusqu'à la résolution complète de la crise ;
- Cellule de crise composée de membres des instances dirigeantes pour la BCP et pour les filiales et des membres de directoire pour les BPRs.
- Directeur de crise désigné.

Plan de Maintien en Condition Opérationnelle (PMCO) :

- Plans de tests et simulations visant à s'assurer du bon fonctionnement du PCA.

Plan de Communication (PCOM) :

- Production de la bonne information à l'ensemble des acteurs et des organisations touchées, directement ou indirectement, en cas de survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces.

Plan de Secours Métier (PSM) :

- Recensement des processus critiques ;
- Bilans d'impacts selon une grille établie ;
- Estimation de la DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ;
- Analyse des besoins en continuité d'activité selon les scénarii de la cartographie de menaces ;
- Définition du retour à la normale.

Plan de Secours Agence (PSA) :

- Identification des agences et/ou centres d'affaires de back up.

Plan de Secours Informatique (PSI) :

- Définition de l'ensemble des moyens et procédures organisationnels et techniques mis en place pour secourir les ressources informatiques, téléphoniques, télécom, supportant les processus critiques du Groupe, en cas de sinistres majeurs.



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu courant le premier semestre de l'année 2024 obligeant la Banque à activer son plan de continuité d'activité. Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation et de préparation avec les différentes parties prenantes ont été organisés.

6. STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à faire face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent, à titre d'exemple, porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress test fondé, sur un référentiel défini en interne, sur des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, ou sur une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc Idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation...);
- Choc Systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque...);
- Choc Combiné : Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie le cas échéant.

7. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minimas élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minimas exigés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

L'estimation des ratios Common Equity Tier 1 (CET 1) sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

Ratio CET1	Juin 2023	Décembre 2023	Juin 2024*	Décembre 2024**	Juin 2025**	Décembre 2025**
Base sociale	12,60%	11,85%	12,04%	11,91%	12,08%	12,26%
Base consolidée	11,23%	10,91%	11,03%	10,84%	10,78%	10,71%

* Estimé

**Projections réalisées lors de l'exercice PMT mené à fin 2023.

Enfin il convient de préciser que, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024

CONTRÔLE PERMANENT

Afin d'accompagner la dynamique de croissance et de transformation entreprise par le groupe et de répondre aux dispositions réglementaires, le contrôle permanent s'insère dans le schéma global du système de contrôle interne du groupe.

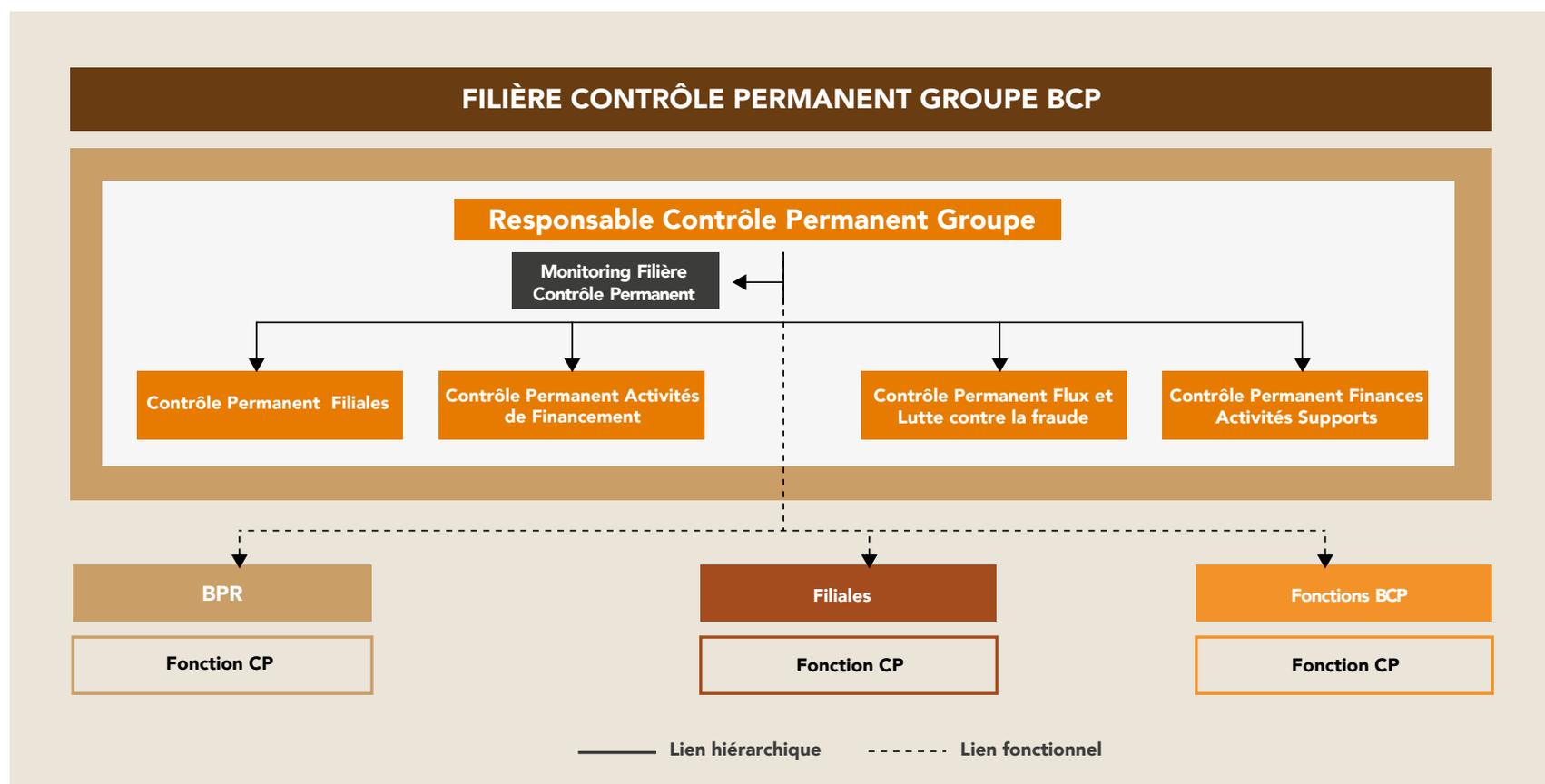
Au-delà des tâches de contrôles opérationnels attribuées à chaque agent dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, un contrôle a posteriori de second niveau, réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes vient donner l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des processus selon le niveau d'acceptation des risques par l'organe exécutif, approuvé par l'organe délibérant.

La principale mission dévolue à ce niveau de contrôle est d'assurer un fonctionnement central du dispositif de contrôle permanent (CP), de l'ensemble des activités de la banque, le plus efficace et efficient possible et de garantir la fiabilité des contrôles de premier niveau réalisés par les opérationnels. En sus des échanges réalisés avec les opérationnels afin de remédier aux dysfonctionnements relevés, le contrôle permanent est ainsi tenu d'informer les organes de gouvernance des travaux des contrôles réalisés dans le cadre du plan de contrôle annuel approuvé par ces derniers.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit dans la continuité du processus de professionnalisation et de mutualisation de la filière de contrôle permanent de second niveau, en phase avec les orientations stratégiques du Groupe BCP qui prévoit le renforcement des filières de contrôle, notamment la seconde ligne de défense, et ce à travers la centralisation progressive des activités de contrôle permanent CPM (BCP&BPR), l'optimisation des moyens mis en place à travers la digitalisation du contrôle, l'accompagnement des filiales pour la mise à niveau de leur dispositif de contrôle permanent et le renforcement de la synergie avec les entités du contrôle interne du Groupe.

ORGANISATION DE LA FONCTION CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

Le groupe a adopté un schéma organisationnel adapté aux enjeux d'indépendance et d'efficacité de la filière de contrôle permanent, qui se présente comme suit :



En effet, La Fonction Contrôle Permanent Groupe (CPG), rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, a pour principales attributions de superviser et animer le fonctionnement de la filière contrôle permanent sur le périmètre groupe, d'établir les normes et méthodes y afférentes, de réaliser les contrôles sur le périmètre CPM (BCP & BPR) ainsi que des contrôles thématiques pour la couverture de risques spécifiques.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2024



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca - Maroc

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 59.449.767, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.028.677.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 des annexes, relative aux passifs éventuels.

Casablanca, le 23 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Member of Grant Thornton
Casablanca
T 54. Driss Slaoui - Casablanca
Tel : 05 22 54 73 50 - Fax : 05 22 29 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS



Abdou Souleye DIOP
Associé

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Nasreddine Lazrak

nlazrak@groupebcp.com

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique, autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

BILAN

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 028 601	3 615 187
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	51 196 951	49 889 888
A vue	6 771 483	7 220 046
A terme	44 425 468	42 669 842
Créances sur la clientèle	108 999 000	113 730 683
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	27 614 179	31 414 688
Crédits et financements participatifs à l'équipement	33 074 433	28 771 908
Crédits et financements participatifs immobiliers	21 760 916	21 538 491
Autres crédits et financements participatifs	26 549 472	32 005 596
Créances acquises par affacturage	6 876 975	8 960 873
Titres de transaction et de placement	83 396 321	79 233 353
Bons du Trésor et valeurs assimilées	40 237 245	37 565 654
Autres titres de créance	833 618	851 893
Titres de propriété	42 325 458	40 815 806
Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	6 049 800	5 956 327
Titres d'investissement	31 277 562	31 915 350
Bons du Trésor et valeurs assimilées	29 376 234	30 007 609
Autres titres de créance	1 901 328	1 907 741
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	31 566 394	30 773 004
Participation dans les entreprises liées	28 939 997	28 157 789
Autres titres de participation et emplois assimilés	2 626 397	2 615 215
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	153 824	150 870
Dépôts d'investissement placés	2 143 403	1 770 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 306	3 387
Immobilisations données en Ijara	449	471
Immobilisations incorporelles	440 060	412 176
Immobilisations corporelles	2 641 987	2 612 214
TOTAL DE L'ACTIF	326 774 633	329 023 783

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	9 029 758	8 659 206
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 062 498	958 711
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 599 599	2 263 274
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	704 720	519 648
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 808 920	1 543 129
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	64	80
Produits sur immobilisations données en Ijara	29	26
Commissions sur prestations de service	387 307	424 926
Autres produits bancaires	2 466 621	2 949 412
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 401 255	4 400 813
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 235 622	1 773 137
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	439 261	442 484
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
Autres charges bancaires	726 271	2 185 091
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	5 628 503	4 258 393
Produits d'exploitation non bancaire	851 276	835 278
Charges d'exploitation non bancaire	128 672	12 100
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 717 599	1 660 120
Charges de personnel	586 905	575 298
Impôts et taxes	32 188	36 675
Charges externes	761 972	719 775
Autres charges générales d'exploitation	219 952	220 996
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	116 582	107 376
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 701 218	1 587 869
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	698 447	808 445
Pertes sur créances irrécouvrables	383 857	464 804
Autres dotations aux provisions	618 914	314 620
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1 071 179	1 258 215
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	788 358	585 414
Récupérations sur créances amorties	26 234	10 007
Autres reprises de provisions	256 587	662 794
RÉSULTAT COURANT	4 003 469	3 091 797
Produits non courants	84 835	67 739
Charges non courantes	202 835	129 604
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 885 469	3 029 932
Impôts sur les résultats	1 071 220	458 350
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 814 249	2 571 582

HORS BILAN

(en milliers de DH)

	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNÉS	67 301 427	57 066 041
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 658 737	404 737
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	39 193 211	30 047 906
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	13 351 013	15 934 907
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	12 098 466	10 678 491
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	27 004 969	29 182 520
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	20 345 093	22 750 988
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 658 421	6 362 569
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	67 508
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9	9
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	192 855 533	198 326 448
A vue	165 696 766	156 747 162
A terme	27 158 767	41 579 286
Dépôts de la clientèle	72 950 159	74 783 389
Comptes à vue créditeurs	54 161 950	54 778 585
Comptes d'épargne	8 753 640	8 533 535
Dépôts à terme	7 521 761	8 270 718
Autres comptes créditeurs	2 512 808	3 200 551
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	5 931 240	3 227 918
Provisions pour risques et charges	5 302 491	4 895 052
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 935 129	3 718 148
Dettes subordonnées	12 547 555	11 543 741
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	27 767 777	27 309 123
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	637 366	588 946
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 814 249	2 571 582
TOTAL DU PASSIF	326 774 633	329 023 783

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)

I- TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT	30/06/2024	30/06/2023
(+) Intérêts et produits assimilés	4 366 809	3 741 625
(-) Intérêts et charges assimilées	2 674 883	2 215 621
MARGE D'INTÉRÊT	1 691 926	1 526 004
(+) Produits sur financements participatifs	8	8
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	8	8
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	64	80
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS EN CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-16	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	29	26
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	8	5
(+) Commissions perçues	387 307	424 926
(-) Commissions servies	73 688	75 451
MARGE SUR COMMISSIONS	313 619	349 475
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 545 659	589 758
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-150 024	-139 198
(+) Résultat des opérations de change	430 493	394 559
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	1 884	-8 907
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	1 828 012	836 212
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	1 875 336	1 611 294
(-) Diverses autres charges bancaires	80 390	64 605
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	5 628 503	4 258 393
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	186 043	-153 939
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	851 276	835 278
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	128 672	12 100
(-) Charges générales d'exploitation	1 717 599	1 660 120
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 819 551	3 267 512
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-267 711	-677 829
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-548 371	502 114
RÉSULTAT COURANT	4 003 469	3 091 797
RÉSULTAT NON COURANT	-118 000	-61 865
(-) Impôts sur les résultats	1 071 220	458 350
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 814 249	2 571 582
II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2024	30/06/2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 814 249	2 571 582
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	116 582	107 376
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	6 393	193 889
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	577 351	78 562
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	269 095	702 950
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	3 245 480	2 248 459
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	3 245 480	2 248 459

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers de DH)	
	30/06/2024	31/12/2023
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	7 418 074	14 523 899
2. (+) Récupérations sur créances amorties	26 234	24 760
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	859 015	1 678 795
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(4 110 511)	(11 651 450)
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(83 950)	(123 172)
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	(1 601 784)	(3 192 019)
7. (-) Impôts sur les résultats versés	(1 071 220)	(660 249)
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	1 435 858	600 564
Variations des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(1 307 063)	303 771
9. (+) Créances sur la clientèle	6 750 532	(9 583 778)
10. (+) Titres de transaction et de placement	(4 320 942)	(10 953 533)
11. (+) Autres actifs	(219 427)	188 875
12. (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14. (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15. (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(373 403)	(270 000)
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(5 470 915)	16 121 654
17. (+) Dépôts de la clientèle	(1 890 915)	2 432 858
18. (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19. (+) Titres de créance émis	-	-
20. (+) Autres passifs	2 703 322	518 286
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	(4 128 811)	(1 241 867)
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I-II)	(2 692 953)	(641 303)
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	443 819	1 134 594
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	(627 792)	(842 757)
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(174 261)	(493 743)
25. (+) Intérêts perçus	774 765	743 619
26. (+) Dividendes perçus	1 798 021	1 611 563
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	2 214 552	2 153 276
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	102 481	-
28. (+) Emission de dettes subordonnées	1 800 000	1 300 000
29. (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30. (+) Emission d'actions	-	-
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	(933 800)	-
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33. (-) Intérêts versés	(43 741)	(42 656)
34. (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35. (-) Dividendes versés	(2 033 125)	(1 829 813)
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(1 108 185)	(572 469)
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	(1 586 586)	939 504
VII. TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 615 178	2 675 674
VIII. TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 028 592	3 615 178

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d'évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

CREANCES	(en milliers de DH)					30/06/2024	31/12/2023
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger			
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 325 194	1 347 175	567 889	3 938 122		7 178 380	7 780 282
VALEURS RECUES EN PENSION	-	3 429 684	-	-	-	3 429 684	2 681 335
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	1 410 858
- à terme	-	3 429 684	-	-	-	3 429 684	1 270 477
PRÊTS DE TRÉSORERIE	-	3 060 000	5 055 189	7 763 295	-	15 878 484	16 175 593
- au jour le jour	-	200 000	-	711 775	-	911 775	895 181
- à terme	-	2 860 000	5 055 189	7 051 520	-	14 966 709	15 280 412
PRÊTS FINANCIERS	-	486 666	24 467 736	134 586	-	25 088 988	25 808 182
AUTRES CREANCES	-	735 161	-	52	-	735 213	125 634
INTERETS COURUS A RECEVOIR	12 808	16 655	145 582	36 351	-	211 396	193 380
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 338 002	9 075 341	30 236 396	11 872 406	-	52 522 145	52 764 406

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

CREANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	5 039 129	626 002	18 984 101	469 503	25 118 735	28 882 422
- Comptes à vue débiteurs	2 363 738	626 002	5 351 454	298 730	8 639 924	11 310 501
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 918 911	103	1 919 014	2 142 920
- Crédits à l'exportation	-	-	129 272	-	129 272	135 264
- Autres crédits de trésorerie	2 675 391	-	11 584 464	170 670	14 430 525	15 293 737
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-	24	2 211 067	2 211 091	2 248 944
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT	7 810 441	3 719 654	18 819 653	2 196 580	32 546 328	28 389 118
CRÉDITS IMMOBILIERS	16 480	-	6 258 490	15 301 790	21 576 760	21 362 494
AUTRES CRÉDITS	3 075 000	12 610 499	7 870 860	130 527	23 686 886	28 200 801
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	6 019 686	-	796 769	-	6 816 455	8 886 737
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	283 230	230 931	603 655	237 807	1 355 623	1 153 098
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	20 001	1 416 479	1 127 617	2 564 097	3 567 942
- Créances pré-douteuses	-	-	134 947	169 694	304 641	297 392
- Créances douteuses	-	3	558 748	99 196	657 947	884 395
- Créances compromises	-	19 998	722 784	858 727	1 601 509	2 386 155
TOTAL	22 243 966	17 207 087	54 750 031	21 674 891	115 875 975	122 691 556

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	61 656 106	61 656 106	34 383 760	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	34 980 480	34 980 480	33 886 381	-	-	-
Obligations	501 568	501 568	497 378	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	26 174 058	26 174 058	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	22 553 258	21 740 215	5 467 293	-	813 043	813 043
Bons du trésor et valeurs assimilées	5 265 746	5 256 765	5 137 293	-	8 981	8 981
Obligations	332 051	332 051	330 000	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	16 955 461	16 151 399	-	-	804 062	804 062
TITRES D'INVESTISSEMENT	31 533 178	31 277 562	29 847 858	-	255 616	255 616
Bons du trésor et valeurs assimilées	29 603 027	29 376 233	27 951 400	-	226 794	226 794
Obligations	1 930 151	1 901 329	1 896 458	-	28 822	28 822
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	115 742 542	114 673 883	69 698 910	-	1 068 659	1 068 659

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/2024	31/12/2023
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	255 969	-	11 328	1 000 220	1 267 517	1 293 480
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	255 969	-	11 328	1 000 220	1 267 517	1 293 480
TITRES NON COTÉS	409 499	69 613 479	41 384 417	1 998 971	113 406 366	109 855 223
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	69 613 479	-	-	69 613 479	67 573 263
Obligations	409 499	-	412 954	1 912 493	2 734 946	2 759 634
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	40 971 463	86 478	41 057 941	39 522 326
TOTAL	665 468	69 613 479	41 395 745	2 999 191	114 673 883	111 148 703

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

RUBRIQUE	30/06/2024	31/12/2023
Instruments optionnels	6	6
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 069 325	907 094
- Sommes dues par l'État	482 024	164 958
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	961	813
- Sommes dues par le personnel	5 887	6 159
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	580 453	735 164
Valeurs et emplois divers	2 581 242	2 635 829
- Valeurs et emplois divers	2 581 242	2 635 829
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	390 261	459 368
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	-	665
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	397 459	524 021
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 202 358	838 639
- Produits à recevoir	1 042 580	827 606
- Charges constatées d'avance	159 778	11 033
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	409 149	590 705
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	6 049 800	5 956 327

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES				29 698 315	-228 828	987 147	28 939 997					1 184 789
CHAABI INTER BANK OFFSHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	15 353	2 463	-	12 890	31-déc-23	63 917	15 281	USD	-
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	65 478	100,00%	712 989	-23 552	-	736 541	31-déc-23	56 697	-1 365	EUR	-
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	99 145	-2 418	-	101 562	31-déc-23	29 549 273	2 489 904	Franc CFA d'Afrique Centrale	12 142
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	79,83%	3 555 238	-151 427	-	3 706 665	31-déc-23	493 601 000	44 694 000	Franc cfa (bceao)	139 922
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	469 282	-25 842	-	495 124	31-déc-23	2 716 040	286 067	Roupee mauricienne	-
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	95 990	-1 488	-	97 477	31-déc-23	24 314 326	5 328 179	Franc CFA	-
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN	Banque	49 080 000	78,43%	729 805	-11 458	-	741 263	31-déc-23	77 907 629	12 064 069	Franc CFA	-
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	678 379	-15 165	-	693 544	31-déc-23	291 421 048	131 551 785	Ariary Malgache	127 420
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	8 195	156	-	8 038	31-déc-23	8 037	2 011	USD	-
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	19 359	-98	-	19 458	31-déc-22	6 925 838	-2 856 033	Ariary Malgache	-
BCP SECURITIES SERVICES	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	31-déc-23	342 875	43 658	MAD	-
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	31-déc-23	1 032 479	124 440	MAD	-
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	31-déc-23	231 560	11 781	MAD	-
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	31-déc-23	131 232	17 676	MAD	-
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	31-déc-23	450 028	31 668	MAD	-
STE H.PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-23	12 434	1 129	MAD	-
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	31-déc-23	567 765	101 239	MAD	-
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	-	1 360	31-déc-23	1 306	-18	MAD	-
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	MAD	-
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-23	-569	-28	MAD	-
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-23	-178	-38	MAD	-
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	122 026	1 407 868	31-déc-23	2 091 075	31 428	MAD	-
BANK AL YOUSR	Banque	820 000	80,00%	656 000	-	-	656 000	31-déc-23	403 607	763	MAD	-
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	3 134	147 166	31-déc-23	147 166	2 513	MAD	-
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	858 900	100,00%	1 524 300	-	694 235	830 065	30-juil-24	830 065	-9 773	MAD	-
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	51 497	84,79%	211 782	-	-	211 782	31-déc-23	29 533	9 247	MAD	-
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 729	-	48 075	281 654	31-déc-23	731 485	-21 807	MAD	-
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-23	10 093	-110	MAD	-
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	116 396	131 294	31-déc-23	168 350	-1 535	MAD	-
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	31-déc-23	1 093 064	104 173	MAD	-
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-23	-155	-9	MAD	-
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	31-déc-23	219 616	60 306	MAD	-
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,95%	30	-	-	30	31-déc-23	31 319	7 070	MAD	196
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	707 468	100,00%	707 468	-	-	707 468	31-déc-23	703 549	-4 978	MAD	-
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	31-déc-23	4 320 720	-504	MAD	119 132
BP CENTRE SUR	Banque	1 412 263	51,03%	1 874 645	-	-	1 874 645	30-juil-23	5 472 462	212 252	MAD	102 207
BP FES-MEKNES	Banque	2 372 157	51,00%	2 254 910	-	-	2 254 910	30-juil-23	6 353 985	184 004	MAD	66 350
BP LAAYOUNE	Banque	710 959	51,02%	571 468	-	-	571 468	30-juil-23	1 630 621	77 204	MAD	21 693
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 202 010	52,56%	1 068 208	-	-	1 068 208	30-juil-23	3 472 198	149 471	MAD	76 391
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 032 295	52,38%	1 622 249	-	-	1 622 249	30-juil-23	5 646 131	186 640	MAD	78 415
BP OUIDA	Banque	1 288 268	51,14%	1 486 335	-	-	1 486 335	30-juil-23	4 022 916	10 867	MAD	142 103
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 175 659	51,02%	1 144 691	-	-	1 144 691	30-juil-23	3 533 046	144 398	MAD	35 359
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 420 752	51,03%	2 110 108	-	-	2 110 108	30-juil-23	6 180 890	314 938	MAD	190 460
SOCINVEST SARL		850 223	100,00%	850 223	-	-	850 223	31-déc-23	977 798	73 196	MAD	73 000
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	31-déc-23	203 282	4 480	MAD	-
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-23	19 810	7 947	MAD	-
UPLINE COURTAJE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	-	283 200	31-déc-23	46 349	38 868	MAD	-
HOLDPARTS	Holding	521 538	100,00%	503 944	-	-	503 944	31-déc-23	537 194	12 716	MAD	-
AVALON AFRICA		6 000	100,00%	6 000	-	-	6 000	-	-	-	MAD	-
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				768 855	-	31 726	737 129					10 798
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	1 252	1 098	31-déc-23	1 098	-332	MAD	-
SOGOPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-22	63 693	13 944	MAD	-
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-22	175 644	39 345	MAD	-
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-22	497 101	-2	MAD	-
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	7 382	7 618	31-déc-23	2 692 091	-346 675	MAD	-
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-23	758 000	11 000	MAD	-
MAMDA RE	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	-	255 386	31-déc-22	620 545	1 158	MAD	-
AUTRES				397 270	-	23 092	374 178	-	-	-		10 798
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				114 420	-3 427	-	117 848					3 875
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	79 050	-3 427	-	82 478	31-juil-23	24 177	1 402	EUR	3 875
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	27,00%	35 370	-	-	35 370	30-sept-23	222 797	74 512	MAD	-
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 830 700	9 857	49 422	1 771 421					33 767
UBAF	Banque	250 727	5%	133 401	-7 477	-	140 878	31-déc-22	329 512	12 222	EUR	-
BACB	Banque	105 592	7%	61 904	-18	-	61 922	31-déc-23	233 000	27 900	Livre Sterling	-
BACB				123 136	20 841	-	102 295	-	-	-		-
UBAE	Banque	261 186	3%	88 128	-4 940	25 478	67 590	31-déc-23	222 318	23 826	EUR	-
BMICE	Banque	150 000	4%	59 816	3 820	-	55 996	31-déc-22	130 339	-692	USD	-
AUTRES (Y COMPRIS C/C)				1 364 316	-2 369	23 944	1 342 740	-	-	-		33 767
TOTAL GÉNÉRAL				32 412 291	-222 398	1 068 295	31 566 394					1 233 230

CRÉANCES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUES	Montant Global	APPARENTES			30/06/2024	31/12/2023
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières		
Créances subordonnées	153 824	153 824	-	-	153 824	150 870
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	154 664	154 664	-	-	154 664	150 870
Titres subordonnés de la clientèle						
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés						
Prêts subordonnés à la clientèle						
Créances subordonnées en souffrance						
Agios réservés sur créances subordonnées						
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance	840	840			840	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 308 905	66 317	-	1 375 222	896 728	38 434	-	935 162	440 060
- Droit au bail	139 651	-	-	139 651	-	-	-	-	139 651
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 169 254	66 317	-	1 235 571	896 728	38 434	-	935 162	300 409
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 845 480	108 863	1 021	5 953 322	3 232 796	78 168	78	3 310 886	2 642 436
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 359 591	55 020	176	2 414 435	824 485	12 481	8	836 957	1 577 478
- Terrain d'exploitation	221								

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Droit au bail						
Immobilisations en recherche et développement						
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation						
Immobilisations incorporelles hors exploitation						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION						
Terrain d'exploitation						
Immeubles d'exploitation bureaux						
Immeubles d'exploitation logement de fonction						
- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION						
Mobilier de bureau d'exploitation						
Matériel de bureau d'exploitation						
Matériel informatique						
Matériel roulant rattaché à l'exploitation						
Autres matériels d'exploitation						
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION						
Terrain hors exploitation						
Immeubles hors exploitation						
Mobilier et matériel hors exploitation						
Autres immobilisations corporelles hors exploitation						
TOTAL						

NEANT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc				Établissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	- 160 323 921	411 068	69 820		160 804 809	154 477 064	
VALEURS DONNEES EN PENSION	21 416 352	799 869	101 007	-	22 317 228	33 554 379	
- au jour le jour	500 749	799 869	101 007	-	1 401 625	165 037	
- à terme	20 915 603	-	-	-	20 915 603	33 389 342	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	- 870 000	685 000	3 393 294	99 693	4 948 294	5 668 230	
- au jour le jour	- 870 000	500 000	99 693		1 469 693	180 000	
- à terme	-	185 000	3 293 601		3 478 601	5 488 230	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	469 282	978 817	1 448 099	1 627 401	
AUTRES DETTES	2 156	1 287 296	-	-	1 289 452	1 038 030	
INTERETS COURUS A PAYER	6 732	2 016 748	263	23 917	2 047 660	1 961 353	
TOTAL	21 425 240	165 297 834	1 666 620	4 465 848	192 855 542	198 326 457	

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	1 551 994	2 930 150	10 632 623	39 040 984	54 155 751	54 771 436
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	8 695 745	8 695 745	8 470 566
DEPÔTS A TERME	123 936	72 669	445 050	6 807 552	7 449 207	8 212 751
AUTRES COMPTES CREDITEURS	134 913	61 964	1 627 887	687 205	2 511 969	3 199 689
INTERETS COURUS A PAYER	1 430	1 064	6 095	128 898	137 487	128 947
TOTAL	1 812 273	3 065 847	12 711 655	55 360 384	72 950 159	74 783 389

PROVISIONS

PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2024
Créances sur la clientèle	8 094 019	697 146	781 913	65 068	8 074 320
Titres de placement et d'investissement	926 821	190 291	48 455		1 068 658
Titres de participation et emplois assimilés	1 238 542	5 553	175 800		1 068 296
Immobilisations corporelles hors exploitation					-
Autres actifs	599 278		5 921		593 357
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 895 052	613 822	141 333	-65 050	5 302 491
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 223 273	1 301	6 445	-65 050	1 153 079
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	3 146 158	577 351			3 723 509
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	525 621	35 170	134 888		425 903
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	15 753 712	1 506 813	1 153 422	18	16 107 122

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	80	694	-	-	-	3 306
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	80	694	-	-	-	3 306
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	4 000	-	-	4 000	80	694	-	-	-	3 306
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYÉS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 000	-	-	4 000	80	694	-	-	-	3 306

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

RUBRIQUE	30/06/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	193	198
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	192 282	211 516
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	4 001 026	1 637 659
- Sommes dues à l'Etat	1 293 357	988 085
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	184 354	154 086
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	2 033 161	36
- Sommes dues au personnel	-	-
- Fournisseurs de biens et service	5 592	3 319
- Divers autres Créditeurs	484 562	492 133
Comptes d'ajustement de hors bilan	56	1 055
Comptes d'écart sur devises et titres	2 818	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	86 269	14 022
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 151 478	1 084 013
- Charges à payer	1 100 251	1 057 013
- Produits constatés d'avance	51 227	27 000
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	497 118	279 455
TOTAL	5 931 240	3 227 918

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	30/06/2024	31/12/2023
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	3 935 129	3 718 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	3 935 129	3 718 148

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					30/06/2024
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
TOTAL						

NEANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

DETTES SUBORDONNÉES

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				EXERCICE 30/06/2024	EXERCICE 31/12/2023
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTES		
DETTES SUBORDONNÉES	12 547 555	9 241 642	-	3 291 969	-	13 943	12 547 555	11 543 741
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE DÉTERMINÉE	12 366 200	9 108 100	-	3 244 400	-	13 700	12 366 200	11 500 000
Titres subordonnés à durée déterminée								
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	13 700	-	-	-	-	13 700	13 700	35 100
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	12 352 500	9 108 100	-	3 244 400	-	-	12 352 500	11 464 900
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE								
Titres subordonnés à durée indéterminée								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit								
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle								
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	181 355	133 542		47 569		243	181 355	43 741

CAPITAUX PROPRES

	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2024
Réserves et primes liées au capital	27 309 123	458 654		27 767 777
Réserve légale	203 313			203 313
Autres réserves	11 001 636	458 654		11 460 290
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174			16 104 174
Capital	2 033 125			2 033 125
Capital appelé	2 033 125			2 033 125
Capital non appelé	-			-
Certificats d'investissement	-			-
Fonds de dotations	-			-
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	588 946	48 420		637 366
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-		-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 597 884	-2 597 884		2 814 249
TOTAL GENERAL	32 529 078	-2 090 810		33 252 517

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	68 580 419	58 368 032
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	2 658 737	404 737
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	2 658 737	404 737
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	39 193 211	30 047 906
Crédits documentaires import	8 028 310	8 041 161
Acceptations ou engagements de payer	8 384 638	8 318 206
Ouvertures de crédit confirmés	22 780 263	13 688 539
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	13 351 014	15 934 907
Crédits documentaires export confirmés	45 227	58 094
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	13 305 787	15 876 813
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 377 457	11 980 483
Garanties de crédits données	3 859 666	2 650 372
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 203 531	3 083 354
Autres cautions et garanties données	5 035 268	4 944 765
Engagements en souffrance	1 278 992	1 301 992
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	27 004 969	29 115 012
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 455
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	20 345 093	22 750 988
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	20 345 093	22 750 988
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6 658 421	6 362 569
Garanties de crédits	6 658 421	6 362 569
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

RUBRIQUE	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES		
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS RECUS		67 508
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir		67 508
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		67 508

NEANT

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	207 484		
Autres titres	33 105 669		
Hypothèques	83 185 138		
Autres valeurs et sûretés réelles	381 995 624		
TOTAL	498 493 915		
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	449 000		

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	10 500 221	6 959 897	7 207 887	15 943 249	2 874 147	43 485 401
Créances sur la clientèle	3 119 470	8 592 256	15 455 728	37 939 664	32 986 660	98 093 778
Titres de créance	501 408	1 719 244	12 516 080	28 733 850	56 450 813	99 921 395
Créances subordonnées	-	-	-	123 685	30 979	154 664
Dépôts d'investissement placés	-	-	1 135 900	994 100	-	2 130 000
TOTAL	14 121 099	17 271 397	36 315 595	83 734 548	92 342 599	243 785 238
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	17 344 190	6 184 514	855 500	1 328 419	129 680	25 842 303
Dettes envers la clientèle	976 864	2 698 439	3 416 808	357 108	-	7 449 219
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	2 000 000	3 266 200	7 100 000	12 366 200
TOTAL	18 321 054	8 882 953	6 272 308	4 951 727	7 229 680	45 657 722

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

	30/06/2024	31/12/2023
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	19 745 695	20 767 181
Créances sur la clientèle	3 422 321	3 796 341
Titres de transaction et de placement	1 567 801	1 567 543
Autres actifs	2 969	4 348
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	7 309 083	7 403 514
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	32 047 869	33 538 927
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 097 670	6 420 654
Dépôts de la clientèle	3 151 598	2 603 202
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	23 798 601	24 515 071
TOTAL PASSIF	32 047 869	33 538 927
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	25 323 585	25 397 133
ENGAGEMENTS RECUS	6 309 301	8 665 644

MARGE D'INTÉRÊT

DESIGNATION	30/06/2024	30/06/2023
INTERETS PERCUS	4 366 809	3 741 625
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 062 490	958 703
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 599 599	2 263 274
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	704 720	519 648
INTERETS SERVIS	2 674 883	2 215 621
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 235 622	1 773 137
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	439 261	442 484
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	1 691 926	1 526 004

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	Opérations de couverture	
	30/06/2024	31/12/2023
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	35 276 998	43 867 463
Devises à recevoir	579 611	3 211 477
Dirhams à livrer	300 352	1 770 523
Devises à livrer	17 153 627	19 933 099
Dirhams à recevoir	17 243 408	18 952 364
Dont swaps financiers de devises		
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	341 848	313 038
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	341 848	313 038
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2024	30/06/2023
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	2 466 621	2 949 412
Plus values sur cession de titres de placement	7 950	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	2 064	9 762
Produits sur opérations de change	763 112	1 365 084
Divers autres produits bancaires	1 661 178	1 535 664
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	43 105	50 684
Divers autres produits bancaires	1 618 073	1 484 980
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	32 317	38 902
AUTRES CHARGES BANCAIRES	726 271	2 185 091
Moins values sur cession de titres de placement	-	-
Charges sur moyens de paiement	2 366	1 937
Divers charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	49 103	877 741
Pertes sur produits dérivés de cours de change	180	18 669
Autres charges sur prestations de services	22 763	13 580
Charges sur opérations de change	381 178	1 030 458
Divers autres charges bancaires	80 390	64 605
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	67 940	64 483
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	172	-
Divers autres charges bancaires	12 278	122
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	190 291	178 101
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	851 276	835 278
Produits sur valeurs et emplois assimilés	1 227	9 554
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	841 531	822 542
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	8 518	3 182
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	128 672	12 100
Charges sur valeurs et emplois assimilés	10 848	9 222
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM	114 500	-
Autres charges d'exploitation non bancaires	3 324	2 878

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2024	30/06/2023
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 717 599	1 660 120
CHARGES DU PERSONNEL	586 905	575 298
IMPÔTS ET TAXES	32 188	36 675
CHARGES EXTÉRIEURES	196 396	191 343
CHARGES EXTERNES	565 576	528 432
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	219 952	220 996
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	116 582	107 376

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)	575 690	447 728
- Dividendes sur titres OPCVM	564 737	435 126
- Dividendes sur autres titres de propriété	1 843	10 359
- Autres produits sur titres de propriété	9 110	2 243
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 233 230	1 095 401
- Dividendes sur titres de participation	14 770	1 915
- Dividendes sur participations liées	1 184 789	1 075 134
- Autres produits sur titres de propriété	33 671	18 352

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2024		COMMISSIONS 2023	
	E. CREDIT	CLIENTELE	E. CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS RECUS	47 160	340 147	27 113	397 813
Commissions sur fonctionnement de compte		14 069	-	14 020
Commissions sur moyens de paiement	47 160	120 298	27 113	142 765
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	16 663	-	18 062
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	38 407	-	69 967
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	1	-	11
Autres produits sur prestations de service	-	150 709	-	152 988
Commissions de placement sur le marché primaire			-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire			-	-
Commissions sur produits dérivés			-	-
Commissions sur opérations de change virement			-	-
Commissions sur opérations de change billet			-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	73 688	-	75 451
Charges sur moyens de paiement	-	2 366	-	1 937
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	11 654	-	3 825
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	48 559	-	59 933
Autres charges sur prestations de services	-	11 109	-	9 756

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2024	30/06/2023
Gains sur titres de transaction	1 594 762	1 467 499
Perte sur titres de transaction	49 103	877 741
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	1 545 659	589 758
Plus-values de cession sur titres de placement	7 950	-
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	32 317	38 903
Moins-values de cession sur titres de placement	-	-
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	190 291	178 101
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-150 024	-139 198
Produits sur engagement sur titres		-
Charges sur engagement sur titres		-
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES		-
Produits sur engagement sur produits dérivés	2 064	9 762
Charges sur engagement sur produits dérivés	180	18 669
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	1 884	-8 907
Produits sur opérations de change	763 112	1 365 084
Charges sur opérations de change	332 619	970 525
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	430 493	394 559

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de DH)

	MONTANTS		MONTANTS
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 28/06/2024		Réserve légale	-
Report à nouveau	588 946	Autres réserves	458 654
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	2 033 125
Résultat net de l'exercice	2 597 884	Autres affectations	57 685
Prélèvements sur les bénéfices		Report à nouveau	637 366
Autres prélèvements			
TOTAL A	3 186 830	TOTAL B	3 186 830

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		75 452 123	71 896 454	37,11%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		5 471 045	8 709 279	2,69%
DIVERS		122 389 304	122 706 739	60,20%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de DH)

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	9 029 758	16 067 163	8 659 206

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 30/06/2024	
	Par Décaissement	Par signature
CREANCES	10 638 939	1 278 992
PROVISIONS	8 074 842	1 153 079

EFFECTIFS

(en nombre)

	30/06/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	2 652	2 569
Effectifs utilisés	2 652	2 569
Effectifs équivalent plein temps	2 652	2 569
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 254	1 202
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 398	1 367
Cadres (équivalent plein temps)	2 352	2 283
Employés (équivalent plein temps)	300	286
dont effectifs employés à l'étranger	39	34

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

(en milliers de DH)

	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	30/06/24	31/12/23	30/06/24	31/12/23
Titres dont l'établissement est dépositaire	221 361	209 347	257 642 033	224 785 520
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	80	79	97 085 174	92 018 803
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

(en nombre)

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes courants	79 122	77 211
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	184 840	181 315
Autres comptes chèques	1 007 051	982 749
Comptes d'affacturage	536	533
Comptes d'épargne	348 649	341 374
Comptes à terme	12 562	13 121
Bons de caisse	6	6
Autres comptes de dépôts	26 023	26 371

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION

· Date de clôture de l'exercice :	30/06/2024
· Date d'établissement des états de synthèse :	SEPTEMBRE 2024

II- Evénements postérieurs au 30/06/2024

NEANT

PASSIFS EVENTUELS :

- La Banque Centrale Populaire fait l'objet d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.
- Une procédure judiciaire visant la Succursale belge de Chaabi Bank est en cours d'instruction, et le Groupe BCP coopère avec les autorités pour clarifier cette situation et défendre l'intégrité de ses institutions.

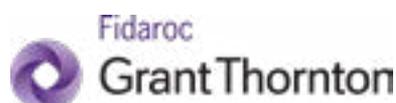
RÉSEAU

(en nombre)

	30/06/2024	31/12/2023
Guichets permanents	300	306
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	364	375
Succursales et agences à l'étranger	52	52
Bureaux de représentation à l'étranger	7	8

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca - Maroc

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 49.735.201 dont un bénéfice net de KMAD 2.814.249, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état annexe, relatif aux passifs éventuels.

Casablanca, le 23 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Member of the Grant Thornton
Network
7, Boulevard Driss Slaoui - Casablanca
Tel: 05 22 54 73 50 - Fax: 05 22 29 56 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

FORVIS MAZARS



Abdou Souleye DIOP
Associé

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Nasreddine Lazrak

nlazrak@groupebcp.com



GROUPE BCP